

Mieczysław Sośniak, *Prawo przewozu lądowego [Droit du transport terrestre]*, Warszawa 1974, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 252 pages.

La littérature polonaise contemporaine du droit du transport, qui possède des manuels se rapportant aussi bien à l'ensemble de ce domaine du droit qu'à ses branches particulières (droit maritime, ferroviaire) ainsi qu'une série de traités monographiques, s'est enrichi d'un nouveau titre intéressant concernant le droit du transport terrestre, né sous la plume du professeur Mieczysław Sośniak.

Ce livre ne constitue toutefois ni un commentaire ni un manuel supplémentaire de ces branches du droit du transport que l'on peut réunir sous l'appellation de droit du transport terrestre (droit routier et ferroviaire). Le but de l'auteur, éminent spécialiste dans le domaine du droit civil et du droit international privé, était — ainsi qu'il l'explique dans la préface — de donner « une vue de l'extérieur » sur certaines questions du droit du transport, en les présentant du point de vue civiliste. Une telle conception de l'oeuvre s'est avérée à la fois féconde au point de vue théorique et utile aux étudiants en droit qui ont non seulement la possibilité de prendre connaissance des problèmes primordiaux du droit du transport, mais également d'approfondir leurs connaissances générales du droit civil dans cette branche spéciale.

L'auteur présente les institutions fondamentales du droit du transport terrestre et les commente sur la base des principes généraux du droit civil (en particulier des dispositions du code civil), en montrant les diverses modifications des constructions du droit civil et la richesse des formes de leur application dans le domaine des rapports du transport. C'est donc un livre qui intéressera également, et peut-être avant tout, les civilistes.

L'attention de l'auteur se concentre sur la problématique du contrat de transport (il distingue certains contrats qu'il appelle auxiliaires ou dérivés par rapport au contrat de transport) et sur la responsabilité civile du transporteur. Entre autres, les questions suivantes font l'objet d'une analyse détaillée: la notion de partie et l'objet du contrat de transport (chap. I), la conclusion et la teneur de ce contrat, c'est-à-dire les droits et les obligations qui en découlent pour les parties (chap. II - III). Plus de la moitié de l'ouvrage est consacrée au problème de la responsabilité civile: au caractère et aux fondements de cette responsabilité ainsi qu'aux questions de dédommagement dans le transport de choses (marchandises) (chap. V - VIII) et de personnes (chap. VIII). Les considérations finales de l'ouvrage concernent le problème du cumul des prétentions découlant des rapports du transport.

Dans ses considérations, l'auteur a fait largement appel aux doctrines et législations étrangères, ce qui a contribué à l'enrichissement du livre. Cela ne signifie toutefois pas qu'il approuve sans critique les conceptions élaborées sur la base d'autres systèmes juridiques. On en a un exemple dans les remarques critiques concernant les tentatives de transposer dans le droit polonais la construction juridique de «l'obligation de sécurité», établie dans la doctrine française et se rapportant au contrat de transport d'un passager. Dans cette matière, l'auteur en arrive à la juste conclusion que le fait d'appuyer ce genre de responsabilité civile du transporteur sur l'art. 435 du code civil rend inutile l'introduction d'une telle conception dans notre droit (pp. 79 - 91, et en particulier 90 - 91). Il est également contre l'inclusion du contrat de transport dans la catégorie des obligations de résultat, en exprimant l'opinion que l'admission d'une telle conception ne contribue pas à l'éclaircissement de toute une série de questions litigieuses concernant le contrat de transport (pp. 46 - 51).

Les nombreux éléments de droit comparé introduits dans ce livre le rendent sans aucun doute attrayant aussi pour le lecteur étranger. Cette remarque se rapporte en particulier à une large présentation de l'acquis de la doctrine et de la législation d'autres pays socialistes, qui reste en général mal connu aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Le seul regret que l'on puisse exprimer, c'est le fait que l'auteur ait négligé dans ses considérations la problématique du contrat de commission du transport. Elle n'a pas été soulevée dans le chapitre IV concernant les contrats «auxiliaires et dérivés» par rapport au contrat de transport. Le contrat de commission du transport est surtout lié avec les contrats de transport terrestre, et les nombreuses questions litigieuses qui en résultent exigent des éclaircissements. (Cette remarque concerne, entre autres, le problème du rapport réciproque de ces deux contrats, en particulier en fonction de la disposition contenue dans l'art. 800 du code civil qui permet au commissionnaire du transport d'effectuer lui-même le transport, en lui reconnaissant dans ce cas la plénitude des droits et obligations du transporteur.)

En conclusion de ces remarques, il convient de constater que le livre du professeur Sośniak constitue la présentation des problèmes fondamentaux du droit du transport. Il se distingue des autres ouvrages du même genre dans la littérature polonaise en ce sens qu'il pose sous forme de problèmes toute une série d'importantes institutions de ce droit et qu'il s'appuie pour ce faire sur de profondes considérations théoriques. D'où le schéma original de l'ouvrage, qui ne s'appuie pas sur le partage de la matière selon les branches du droit du transport (droit ferroviaire, routier), mais adopte les principes communs étant à la base des différentes institutions de ces branches. Une telle conception intégrante du droit du transport terrestre offre une riche matière pour une future synthèse qui aura à aboutir à un système du

droit du transport. On peut constater que l'ouvrage du professeur Sośniak constitue un apport important non seulement pour la doctrine polonaise du droit du transport.

*Jerzy Rajski*